

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
COLLÈGE DES ÉTUDES DOCTORALES DE
L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 26/08/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Thierry Constantieux, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Thierry CONSTANTIEUX, Aix-Marseille Université

M. Christian BROSSEAU, Université de Bretagne Occidentale
Mme Maïder ESTECAHANDY, ALSTOM, Séméac Tarbes

Experts : Mme Mariel FAYEMI, Université de Paris

M. Marc ORTOLANI, Université de Nice

M. Thierry RIGAUD, Université de Bourgogne

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles BOURDIER

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019
ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN OCTOBRE 2019
ET DES VISITES DES ED EN NOVEMBRE 2019

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES DU SITE

Les études doctorales sur le site de Grenoble sont organisées et menées dans le cadre institutionnel de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université Grenoble Alpes (UGA). Cette structure fédère quatre établissements ou organismes membres (Université Grenoble Alpes, Institut National Polytechnique de Grenoble -G-INP, Centre National de la Recherche Scientifique -CNRS, Institut National de Recherche en sciences et technologies du numérique -INRIA), quatre établissements ou organismes associés renforcés (Université Savoie Mont Blanc -USMB, Institut d'Études Politiques de Grenoble -IEPG, École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble -ENSAG, Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives -CEA) et trois établissements associés simples (Grenoble École de Management -GEM, École Supérieure d'Art et de Design de Grenoble -ESAD, Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture -IRSTEA).

Le pilotage politique, administratif et pédagogique des études doctorales s'opère au sein de quatorze écoles doctorales (ED), coordonnées au sein du Collège des Études Doctorales (CED). Ces différentes structures gèrent environ 3400 doctorants, pour un potentiel d'encadrement de l'ordre de 2400 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Un diplôme de doctorat unique, commun à l'ensemble des établissements partenaires, est délivré par la ComUE UGA. Une moyenne de 750 nouveaux docteurs sont ainsi diplômés chaque année.

Les études doctorales se déploient au sein de 34 composantes de formation et environ 150 structures de recherche, incluant les Unités de Recherche, les fédérations, les laboratoires d'excellence (LabEx) et les Grands instruments. La grande majorité des disciplines scientifiques sont ainsi couvertes, permettant la délivrance de diplômes de doctorat dans 105 spécialités. Parmi les 14 ED, la moitié émergent dans le domaine des sciences et technologies et regroupent environ 70 % des doctorants, soit environ 2400 doctorants. Cette forte proportion de doctorants s'explique par le fait que, sur le site grenoblois, plus de 80 % du potentiel encadrant, soit plus de 1900 chercheurs et enseignants-chercheurs, exerce une activité de recherche dans le domaine des sciences et techniques. Six autres ED émergent dans le domaine des sciences humaines et sociales, regroupant un millier de doctorants sous la direction scientifique d'environ 600 permanents. Enfin, une ED, portant la spécialité de philosophie, est co-accréditée avec l'Université de Lyon, établissement porteur.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'organisation mise en place par la ComUE Université Grenoble Alpes (UGA) pour le pilotage politique, administratif et pédagogique des études doctorales, est globalement pertinente et efficace. Les différentes écoles doctorales (ED), fédérées au sein d'un collège des études doctorales (CED), permettent à plus de 750 jeunes chercheurs d'obtenir leur diplôme de doctorat dans des conditions leur assurant de s'insérer avantageusement dans le monde professionnel, comme en témoignent les statistiques d'insertion. Les écoles doctorales jouissent en outre d'une forte attractivité nationale et internationale, liée en particulier à leur adossement scientifique à des structures de recherche de réputation internationale. Dans ce contexte, la plupart des différents acteurs concernés par la formation par et à la recherche, à savoir les doctorants, leurs encadrants et les personnels d'appui et de soutien, sont très satisfaits de l'accompagnement qui leur est proposé et du cadre qui leur est offert pour réaliser leur mission.

L'articulation efficace entre le CED et les ED permet de bien répartir les prérogatives et missions dévolues à chaque structure, dans le cadre de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale. Le CED est ainsi amené à proposer des outils de gestion et de pilotage à disposition des ED, dans un cadre commun ayant pour but principal d'harmoniser les pratiques, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires. La gestion de l'offre de formation ainsi que les missions de valorisation du doctorat, d'animation scientifique, d'accompagnement à la transition professionnelle, entre autres, sont très efficacement prises en charges par le CED. Certains points restent néanmoins à améliorer, notamment une meilleure répartition des moyens financiers entre le CED et les ED, qui laisserait aux ED la possibilité de développer une politique scientifique plus autonome. De même, les missions de recrutement et de suivi des doctorants laissent apparaître de fortes disparités entre ED, problématiques non complètement résolues par le CED et qui devraient constituer des axes prioritaires d'amélioration dans les projets. Enfin, même si le CED s'est fixé pour objectif de lutter contre toute forme de précarité, la gestion des fins de thèses en termes de durée et de financements doit être améliorée, avec une plus forte prise en compte des directives de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale.

Les projets du CED et des ED s'inscrivent dans la continuité, en intégrant néanmoins la mise en place de la nouvelle structure d'université intégrée Grenoble Alpes. Les différents acteurs devront rester vigilants, notamment dans une période transitoire, sur l'articulation avec l'Université Savoie Mont Blanc, qui passe du statut d'établissement membre de la ComUE à celui d'établissement co-accrédité. Par ailleurs, un des points forts du projet réside dans la mise en place d'une Maison du Doctorat, dont la création semble bien perçue par la majorité des acteurs de la formation doctorale. Néanmoins, une meilleure définition des missions et des ressources humaines de cette structure devra faire l'objet de clarifications de la part des porteurs, afin de faire de cette idée séduisante une réussite.

• Points forts

- Organisation de la gouvernance des ED globalement conforme à l'arrêté de mai 2016 sur la formation doctorale, et bien articulée avec celle du CED.
- Offre de formation de qualité, diversifiée et adaptée à un large public.
- Très forte ouverture et attractivité nationale et internationale.
- Disponibilité et professionnalisme des personnels d'appui et de soutien.
- Accueil des doctorants primo-entrants efficace et bien organisé.
- Politique de communication interne cohérente entre les différents acteurs de la formation doctorale, basée sur des outils performants.

• Points faibles

- Disparités entre ED non résolues par le CED quant au recrutement et au suivi des doctorants.
- Budgets des ED trop contraint pour leur permettre le développement d'une politique scientifique optimale qui leur serait propre en matière de formation, de mobilité internationale ou d'animation scientifique.
- Disparités entre ED concernant le cadrage de la fin de thèse, en termes de contrôle de la durée, du financement, et de la prise en compte des abandons.
- Manque de clarté sur la stratégie de répartition des contrats doctoraux d'établissement à l'échelle du site.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'UGA devrait veiller au respect de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, en termes d'organisation et d'accomplissement des missions, de la part de toutes les ED. Le CED pourrait être l'instance qui assure le contrôle de ce respect.
- Une stratégie collégiale et partagée par toutes les composantes de l'Université intégrée quant à la répartition des moyens humains et financiers dévolus à la formation doctorale, et incluant ceux apportés par le Plan d'Investissement d'Avenir, devrait être définie.

A L'ATTENTION DES ED ET DU CED

- Les ED et le CED devraient se concerter pour développer et utiliser des outils partagés aidant à la gestion et au pilotage des ED (procédures de recrutement, portfolio de compétences, réseau d'alumni, entre autres).
- Le CED devrait veiller à mieux, ou davantage, associer les ED dans la mise en œuvre du projet de Maison du Doctorant.

ANALYSE DÉTAILLÉE

FONCTIONNEMENT ET ADOSEMENT SCIENTIFIQUE DES ED ET DU COLLÈGE :

- **Gouvernance**

De manière globale, hormis quelques exceptions, les dispositifs de gouvernance de chacune des ED sont conformes à l'arrêté de 2016, et s'articulent bien avec la gouvernance du CED.

Il existe néanmoins, dans certaines ED, une confusion entre les rôles et prérogatives du conseil, du bureau, ou encore des Unités de Recherches, notamment dans les procédures de recrutement des doctorants. Le comité d'évaluation recommande une prise en charge par le CED de l'homogénéisation des pratiques entre ED.

- **Moyens matériels, humains et financiers**

La répartition des moyens matériels et humains entre le CED et les différentes ED est très hétérogène. Le projet de création de la Maison du doctorat devrait clarifier ce point, à condition que sa mise en place se fasse en concertation entre tous les acteurs concernés, incluant les gouvernances des composantes de l'UGA.

En ce qui concerne les moyens financiers attribués au CED et aux ED, il ressort de cette évaluation globale des études doctorales que les ED ne disposent pas d'un budget suffisant pour mettre en place une politique scientifique qui leur est propre, notamment en termes de formations spécifiques. Le CED devrait donc clarifier les missions qui restent à la charge des ED, et veiller à leur donner les moyens financiers permettant de les réaliser.

- **Moyens de communication**

De manière très générale, toute l'information concernant les études doctorales circule bien entre les différents acteurs, à savoir les responsables politiques d'une part, et les doctorants, leurs encadrants et le personnel administratif et technique d'autre part. Cette communication efficace s'appuie en particulier sur des sites web du CED et des ED bien construits et régulièrement actualisés. Ces vecteurs de communication assurent également une bonne visibilité des études doctorales sur le site grenoblois, renforçant son attractivité, non seulement nationale mais aussi internationale. Sur ce point, certaines ED sont mieux organisées que d'autres, et pourraient partager leur expérience pour élever tout le système vers un niveau de communication le plus optimal possible. Dans ce cadre, la traduction en anglais de tous les sites web des ED actuellement disponibles uniquement en version française devrait être systématisée.

- **Recrutement des doctorants**

La question du recrutement des doctorants est un point sur lequel le CED a beaucoup travaillé, ce qui l'a amené à proposer un ensemble de recommandations générales à l'attention des ED. Malgré cela, une grande hétérogénéité entre ED subsiste quant aux pratiques en vigueur, ce qui fait de ce domaine un point faible au niveau de l'évaluation des études doctorales par le comité Hcéres. Le recrutement sur contrat

doctoral d'établissement se pratique de manière assez homogène entre ED, avec l'organisation d'un concours dont les règles, même si elles sont un peu différentes entre ED, sont clairement énoncées au préalable. En revanche, les pratiques pour les autres recrutements sont très différentes d'une ED à l'autre. Le CED, avec l'appui de l'établissement, se doit de réaffirmer le rôle de l'ED dans les procédures de recrutement des doctorants, en conformité avec l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, depuis la publication des offres de thèse jusqu'aux inscriptions administrative et pédagogique.

- **Financement des thèses**

Les pratiques en termes de financement des thèses sont très hétérogènes sur le site grenoblois. Si toutes les ED du domaine des sciences et techniques exigent qu'un doctorant bénéficie d'un financement dédié pour s'inscrire en doctorat (contrat doctoral ou bourse individuelle émanant d'une fondation ou d'un gouvernement étranger, contrat CIFRE), il n'en va pas de même en sciences humaines et sociales. Il est quand même important de noter que dans ce secteur de nombreux efforts sont faits pour résoudre ce problème, ce qui est à mettre au crédit des directeurs d'ED concernées. L'ensemble des mesures qui sont prises permettent ainsi de lutter contre des situations de précarité qui pourraient apparaître concernant certains doctorants. A noter qu'il s'agit d'un problème important dont le CED s'est saisi, en relation avec les directeurs d'ED. Le comité préconise cependant plus de vigilance dans certaines ED.

Enfin, sur ce thème du financement des thèses, le comité a relevé un manque de clarté sur la stratégie de répartition des contrats doctoraux d'établissement à l'échelle du site.

- **Accueil des doctorants**

L'accueil des doctorants primo-entrants à l'UGA est un des points forts de la formation doctorale. Il est efficace et bien organisé, entre le CED qui propose une demi-journée commune, et les ED qui complètent en général le dispositif. Tout nouveau doctorant est ainsi très efficacement accueilli dans son nouvel environnement de recherche.

- **Valorisation du doctorat**

La valorisation des études doctorales est globalement prise en charge par le CED, même si certaines ED peuvent ponctuellement compléter le dispositif. Elles sont associées aux manifestations et opérations mises en place par le CED pour assurer cette mission, et la majorité des acteurs de la recherche sur le site grenoblois perçoivent de manière très positive l'action qui est menée. La promotion des études doctorales auprès des étudiants de master du site, organisée par le CED avec l'appui et la participation active des ED, est un point fort à souligner.

- **Ouverture nationale et internationale**

Les ED jouissent d'une très forte attractivité nationale et internationale, comme en témoigne le fort pourcentage de doctorants étrangers dans les unités de recherche, ce qui constitue un point fort des études doctorales du site grenoblois. Cette attractivité est très certainement corrélée à la présence d'équipes de recherche de renommée internationale, ainsi que de très grands instruments ouverts aux chercheurs étrangers, facilitant la mise en place de collaborations. Le CED et les ED sont cependant actifs pour entretenir cette attractivité. Dans ce contexte, comme il a été signalé plus haut, toutes les ED doivent veiller à développer une version bilingue français/anglais de leur site web.

ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS

- **Encadrement des doctorants**

La mission d'encadrement des doctorants, telle qu'elle est définie dans l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, est globalement accomplie de manière satisfaisante sur le site grenoblois. Les taux d'encadrement sont respectés dans le domaine sciences et technologies, mais quelques dérives sont observées en sciences

humaines et sociales. Le CED, en concertation avec les services des ressources humaines des établissements et organismes de recherche du site, organise des formations à destination des encadrants de thèse pour accompagner la réalisation de cette mission.

- **Suivi des doctorants**

Globalement, le suivi des doctorants peut être considéré comme un point faible de l'organisation des études doctorales sur le site grenoblois. Bien que le CED en ait fait un des sujets sur lesquels il réfléchit et propose des dispositifs, ce qui l'a conduit notamment à éditer un document commun de recommandations sur la mise en place des comités de suivi individuel de thèse (CSI). Une forte hétérogénéité entre ED sur les pratiques relatives à cette mission persiste cependant. Cette situation engendre un sentiment d'inégalité de traitement parmi les doctorants, et le comité Hcéres estime que le CED, soutenu par les différentes composantes de l'UGA, devrait accentuer ses efforts pour instaurer plus d'homogénéité dans ce domaine, en veillant au respect par l'ensemble des ED de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale.

Par ailleurs, le taux d'abandon de thèses et les raisons conduisant certains doctorants à ne pas aller au bout de leur travail doctoral sont mal renseignés dans certains dossiers d'évaluation, empêchant toute analyse pertinente, et donc toute action à mettre en place en amont.

- **Formation des doctorants**

L'offre de formation à destination des doctorants, largement prise en charge par le CED, est riche et bien organisée. Elle est complétée par certaines ED et unités de recherche. Les doctorants trouvent ainsi une offre leur permettant de suivre aisément le minimum recommandé de 120 heures de formation. Néanmoins, la proportion de formations dispensées en langue anglaise reste faible. Par ailleurs, la formation à l'éthique scientifique, rendue obligatoire par l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, doit être développée dans certaines ED. Enfin, certaines ED souhaiteraient pouvoir renforcer leur politique scientifique en mettant en place des formations disciplinaires ciblant davantage leurs usagers, mais s'en trouvent limitées par un budget trop contraint. Le CED devrait revoir sa politique budgétaire dans ce domaine pour résoudre ce problème.

- **Animation**

Le CED assure l'essentiel de l'animation autour de la formation doctorale, en organisant notamment des manifestations telles que les *Doctoriales®* ou le concours *Ma thèse en 180 secondes*, MT180. Certaines ED complètent le dispositif par des animations qui leur sont propres, initiatives généralement appréciées et qui renforcent auprès des doctorants concernés un sentiment d'appartenance marqué à une communauté clairement identifiée. En revanche, d'autres ED peinent à mettre en place des animations propres ; la raison invoquée est à nouveau un problème de budget trop faible ou contraint.

- **Suivi des compétences**

Ce point de l'évaluation est globalement peu renseigné dans les dossiers des ED. L'outil principal envisagé à cet effet est le portfolio de compétences, mais il est difficile de se faire une idée quant à sa mise en place, ou sa mise en construction. Le développement de cet outil est indiqué dans le projet du CED, et le comité Hcéres l'incite fortement à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser cette opération.

- **Soutenance et durée des thèses**

La durée des thèses, cadrée par l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, est globalement bien maîtrisée en sciences et techniques, mais des efforts importants restent à produire, notamment en sciences humaines et sociales. Un point faible notoire reste le cadrage général du financement au-delà de la durée du contrat. Le CED devrait, en s'appuyant sur les instances des composantes de l'UGA, se saisir du problème. Sur ce point, il est important de noter que le CED cherche à adresser le problème de la précarité qui s'installe chez certains doctorants, et le cadrage de la fin de thèse en fait partie. Enfin, comme évoqué plus haut, et malgré des efforts méritoires, la problématique des abandons de thèse reste mal appréhendée et mal analysée dans certains cas.

SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES DOCTEURS

- **Préparation à la poursuite de carrière**

La préparation des doctorants à la transition professionnelle à l'issue de leur thèse est essentiellement assurée par le CED, qui a notamment développé pour cela le Pôle carrière, dispositif performant plébiscité par la majorité des ED. L'organisation d'événements universitaires et grand public pour la promotion du doctorat, en particulier à l'attention des étudiants de master, permet également aux docteurs de valoriser leur diplôme. Ces différentes initiatives permettent aux ED de déléguer presque entièrement cette mission de préparation à l'après-thèse au CED, même si certaines d'entre elles mettent également en place des dispositifs complémentaires qui leurs sont propres et adaptés aux spécificités de leurs disciplines. La création récente d'un réseau d'alumni à l'initiative du CED devrait aussi contribuer à l'aide à l'insertion des docteurs. Le CED devra cependant veiller à bien associer toutes les ED au développement de ce dispositif.

- **Dispositifs de suivi**

Le CED a pris en charge le suivi de l'insertion à trois ans des diplômés, mais le dispositif mis en place dans un premier temps s'est révélé peu efficace vu le faible taux de réponses enregistrées. Le CED, en concertation avec les ED, a complété ce protocole par la mise en place d'enquêtes auprès des directeurs de thèse, assurant ainsi un taux de réponses plus élevé. L'action conjointe du CED, des ED et des directeurs de thèse pour suivre l'insertion des diplômés qu'ils ont formés est alors très efficace, le taux de réponse atteignant ainsi des valeurs supérieures à 90 ou même 95 %. En revanche, certaines ED, principalement du secteur SHS, ont plus de difficultés à assurer cette mission de suivi de l'insertion. Dans ce contexte, le CED devrait modifier et renforcer, avec l'appui des ED, le dispositif existant, et veiller à ce que toutes les ED l'utilisent.

- **Résultats d'insertion**

Les taux d'insertion à trois ans des diplômés sont généralement très satisfaisants, et souvent supérieurs à 95 %. La plupart des docteurs bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ou d'un emploi dans la fonction publique, nécessitant pour bon nombre d'entre eux un niveau doctorat. Ceci constitue un point fort de la formation doctorale du site grenoblois. La répartition des emplois entre le secteur public et le secteur privé varie selon les ED, et dépend fortement du domaine scientifique de chacune d'entre elles.

Certaines ED ont cependant des difficultés à collecter des informations fiables sur le devenir de leurs diplômés, et devraient davantage s'appuyer sur le dispositif de suivi de l'insertion mis en place par le CED.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation n'a pas été réalisée de façon homogène par toutes les ED. Le CED a proposé une méthodologie, adoptée par une bonne partie des ED, qui l'ont complétée par une analyse SWOT spécifique à l'ED. En revanche, certaines ED ont mal renseigné ce point dans leur dossier d'évaluation, peinant à recueillir des indicateurs statistiques fiables. Le comité estime que le CED pourrait jouer un rôle plus directif sur ce point à l'avenir.

PROJET

La plupart des ED demande une reconduction de l'accréditation quasi à l'identique, dans la continuité de leurs actions, sur un périmètre scientifique peu ou pas modifié, et en adéquation avec le projet du CED. La plupart des ED accueille favorablement le projet de création d'une Maison du doctorat, même si la mise en place de cette structure soulève un certain nombre de questions et un peu d'inquiétude, notamment au niveau des personnels administratifs et techniques. Un effort de communication important devra être fait par le CED auprès des ED et de leurs acteurs pour bien expliquer les prérogatives et les missions qui seront dévolues à cette structure. Le CED devra veiller à bien associer les ED dans les prises de décisions concernant sa mise en place.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Collège doctoral
Direction Administrative
Bâtiment Pluriel
701 rue de la piscine
38400 Saint-Martin-d'Hères
France

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Chrono : CED/NJ/ELR/2020_15
Affaire suivie par :
Emilie Le Risbé
+33 (0)4 76 82 40 20
emilie.le-risbe@univ-grenoble-alpes.fr

Objet : Réponse au rapport d'évaluation : Mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du Collège des études doctorales de l'Université Grenoble Alpes

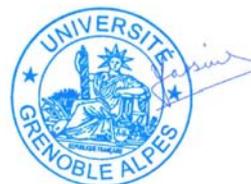
Monsieur le Directeur,

L'Université Grenoble Alpes (UGA) remercie les comités d'évaluation pour la synthèse réalisée sur la mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du Collège des Etudes Doctorales de l'UGA, suite aux visites du CED en octobre 2019 et des ED en novembre 2019.

L'UGA n'émet qu'une observation mineure sur cette note de synthèse sur les études doctorales et prend bonne note des points à améliorer ; elle intégrera ces éléments dans les orientations futures de sa politique doctorale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Président de l'Université Grenoble Alpes



Yassine LAKHNECH